Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 10

Artikel: Retour vers le passé [suite et fin]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039223

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE. N° 10. 15 MAI 1919.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **15 ct.** la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.** Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

Le Bulletin pédagogique *paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Retour vers le passé (suite et fin). — Les écoles enfantines de nos bas quartiers. — Le Cercle d'études des instituteurs du Vme arrondissement. — L'assurance-maladie et le Corps enseignant. — Petite correspondance. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Cours de maîtres de gymnastique.*

Retour vers le passé

(Suite et fin.)

Et dans la vaste salle de théâtre du lycée, occupée tout entière par une foule enthousiaste et compacte — tous n'avaient pu y prendre place, et plusieurs centaines de personnes furent obligées de rester dans le vestibule —, après qu'on eut composé le bureau, à l'unanimité, de l'avocat Wuilleret, de l'inspecteur Gillet, et de MM. Bapst, Horner, aumônier-professeur à Hauterive, Barras, inspecteur, Brasey, Blanc-Dupont, le président — M. Wuilleret — dit la conduite à tenir vis-à-vis de la revision de la Constitution, en ce qui concernait l'éducation et l'instruction publique en Suisse : ce fut avec précision, avec un esprit profond et lumineux qu'il exposa les raisons qui devaient faire rejeter le premier point admis par le

Comité central de la Société pédagogique romande. Le chanoine Wicky, recteur de Notre-Dame, parla ensuite et montra tout ce qu'avait d'inique l'exclusion des ordres religieux enseignants — exclusion demandée par les instituteurs vaudois sous la pression plus ou moins déguisée d'Alexandre Daguet —; puis, enfin, le député Thorin fit sentir toutes les conséquences, inadmissibles pour des catholiques, qui résulteraient de la séparation radicale de l'Eglise et de l'école.

Prenant une fois encore la parole, l'avocat Wuilleret lut un projet de pétition à l'assemblée fédérale, projet dans lequel on repoussait catégoriquement l'intrusion de la Confédération dans le domaine de l'instruction : « Nous ne voulons pas que la Confédération puisse en aucun temps, sous aucun prétexte, envoyer des inspecteurs fédéraux dans nos écoles, comme elle en envoie dans nos casernes. — Nous protestons contre la proposition qui ferme l'école aux corporations religieuses, ... contre la séparation de l'Eglise et de l'école, car cette séparation veut dire : école sans prêtre, sans catéchisme, sans église, sans religion, c'est-à-dire sans Dieu. » Mise aux voix, cette pétition recueillit la presque unanimité des suffrages : deux auditeurs seulement refusèrent de s'y rallier.

Les instituteurs fribourgeois, dont la majeure partie assistait à la réunion, venaient ainsi de montrer au grand jour leurs sentiments religieux et politiques, en protestant de toutes leurs forces contre les trois points acceptés à Lausanne. Pouvait-il encore être question, après cela, pour ceux d'entre eux qui faisaient partie de la Société pédagogique de la Suisse romande, de continuer à frayer avec des confrères dont les idées étaient diamétralement opposées aux leurs dans des questions d'une importance capitale ; pouvaient-ils encore s'abonner à l'*Educateur*, dont le rédacteur d'alors, le Fribourgeois Daguet, ne perdait pas une occasion d'attaquer le canton de Fribourg, sa religion, ses magistrats? La solution s'imposait : il fallait, à côté d'une Société qui, alors, avait manqué à sa neutralité pour se mettre à la remorque d'un parti politique, fonder une nouvelle association vraiment fribourgeoise, c'est-à-dire religieuse : il fallait, en un mot, provoquer ce que l'on a surnommé, dans les journaux du temps, le « Sonderbund scolaire »; il fallait également fonder une revue qui s'inspirât des principes qui avaient présidé à l'organisation de la journée du 15 novembre. — C'est ce qu'avaient compris les organisateurs de cette manifestation : aussi présentèrent-ils, le jour même, à l'assemblée un projet de statuts dont les articles principaux étaient les suivants :

1° Il est constitué une société dans le but de perpétuer l'esprit et les tendances de la réunion de ce jour;

2° Sont appelés à faire partie de cette association :

A. Comme membres actifs : tout le personnel du corps enseignant.

B. A titre de membres honoraires : les membres de commissions d'école.

C. Les pères de famille et les amis de l'éducation.

Et l'on accepta cette seconde proposition avec la même formidable majorité que précédemment, après quoi l'on passa immédiatement à la nomination du comité composé de :

MM. Philipponaz, inspecteur à Châtel-St-Denis, président; Hirt, instituteur à La Corbaz, vice-président ; Gillet, inspecteur au Pâquier, secrétaire; Bapst, directeur du Collège; Horner, aumônier à Hauterive ; Michaud, inspecteur à St-Aubin; Fasel, directeur à Guin; Brasey, inspecteur à Estavayer ; Blanc-Dupont, instituteur à Fribourg ; Villars, instituteur à Châtel-St-Denis ; Thorimbert, instituteur à Billens ; Pauchard, instituteur à Villarepos ; Schaller, instituteur à Bœsingen.

Ce comité fut chargé de constituer la société, d'élaborer et d'approuver définitivement les statuts de l'association, de désigner enfin un comité chargé de la fondation et de la rédaction du petit journal pédagogique destiné à imprimer un nouvel élan à la saine éducation basée sur les principes de la foi catholique, et à l'instruction populaire dans le canton de Fribourg [1].

Dans son premier numéro, le *Bulletin pédagogique*, indiquant son programme, disait : « Cette publication est éclose, libre et spontanée, d'un vote populaire. Elle n'est ainsi et ne saurait jamais être que l'écho prolongé des acclamations par lesquelles ont été saluées les idées et résolutions émises dans cette grande assemblée de deux mille hommes accourus de toutes les parties du canton. — Parmi ces résolutions, il en est de purement transitoires, comme les circonstances qui les ont provoquées. Telles sont les protestations unanimes qui éclatèrent à l'encontre des propositions de la Société pédagogique de la Suisse romande. Nous n'aurons à nous occuper de cette question que pour en faire l'historique, et pour retracer les étapes douloureuses de cette invasion fédérale dans le domaine de l'éducation... — Nous voulons que l'organe de la Société fribourgeoise d'éducation emprunte à l'assemblée qui lui a donné naissance son caractère éminemment religieux et national. Catholique et suisse, mais fribourgeois avant tout, tel sera le double cachet de notre petite revue [2]. »

Ce double cachet, s'il fut celui de la petite revue, fut celui aussi de la société tout entière, de cette société qui inscrivit en tête de ses statuts, qu'elle avait « pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaire, de défendre les intérêts scolaires au point de vue catholique et fribourgeois; de cette société

[1] *Protocoles* des assemblées de la Société fribourgeoise d'éducation ; volume I, page 2.

[2] *Bulletin pédagogique*, 1872, pages 3-4.

qui, grâce à ces idées profondément religieuses et profondément patriotiques — idées qui furent, jadis, celles de nos ancêtres de Morat qui se mettaient à genoux avant le combat —, compte cinquante ans bientôt, maintenant, de travail continu et profitable. »

Un jeune.

Les écoles enfantines de nos bas quartiers

Voici la dernière « collaboration » que nous aurons à publier de cette admirable institutrice que fut Séraphine Bongard. On y trouvera la grâce coutumière de sa plume et la non moins coutumière délicatesse de sa pensée. Ce n'est point pour le *Bulletin* que Mlle Bongard avait rédigé ces quelques pages, mais pour M. Louis Delaspre, membre de la Commission des écoles de Fribourg, chargé de la visite des classes des quartiers de la Basse-Ville. Nous sommes heureux de les pouvoir publier, après avoir remercié M. Delaspre de nous les avoir obligeamment communiquées. E. D.

L'école enfantine ne m'a jamais été sympathique. Ce n'est pas à « l'école » que devraient s'écouler les années roses de la prime enfance, mais au foyer familial, dans la douce intimité du « chez-nous ». D'ailleurs, — et là, les opinions des pédagogues justifient mes impressions personnelles — si toutes les mères étaient intelligentes et à la hauteur de leur tâche, *si toutes, surtout, avaient le temps et les moyens de faire la première éducation de leurs enfants*, les écoles enfantines seraient superflues.

Malheureusement, dans certains milieux, la situation sociale est telle, que l'école enfantine s'impose nécessairement. C'est le cas dans notre ville basse, dont les quartiers pauvres et populeux fourmillent, aux jours de vacances, d'enfants malpropres et sans façon, abandonnés au hasard de la rue. L'impérieux et cruel besoin du pain quotidien oblige la plupart des mamans a éloigner au plus vite l'enfant du foyer. Tout petit, l'enfant est confié à la crèche; vers quatre ou cinq ans, l'école enfantine le reçoit. Les parents, en général, sont ravis de savoir où mener leurs enfants; les sentir en sûreté et à l'abri tranquillise leurs soucis pendant les longues heures de travail. Aussi, les écoles enfantines de l'Auge et de la Neuveville sont très fréquentées. Les religieuses d'Ingenbohl et de la Providence qui les dirigent sont, du reste, d'un dévouement au-dessus de tout éloge, et c'est à se demander parfois comment elles arrivent à ranger tout ce petit monde pétulant, gazouilleur et avide...

Que faire de tous ces bambins? L'idéal serait de leur rendre un peu de la famille. On conçoit que la chose ne soit pas réalisable, absolument, du moins. Et le défaut de nos écoles frœbeliennes c'est d'être trop *école*. Frœbel ne veut pas entendre parler d'école pour la tendre enfance, car ce mot ne répond pas à l'idée qu'il se fait du lieu où les enfants doivent vivre et grandir. Il veut des *jardins d'enfants*.